

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 21 mars 1968

La séance est ouverte à deux heures et demie.

[Français]

LE DÉVELOPPEMENT RURAL

PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL

L'hon. Maurice Sauvé (ministre des Forêts et du Développement rural): Monsieur l'Orateur, je voudrais déposer le rapport annuel de la Direction générale du développement rural pour l'année 1966-1967.

[Traduction]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

ENTÉRINEMENT DE L'ARRANGEMENT INTERNATIONAL DE 1967 SUR LES CÉRÉALES

L'ordre du jour appelle: Les avis de motion émanant du gouvernement:

19 mars 1968—L'honorable Jean Marchand (au nom du ministre du Commerce) présente la motion suivante:

Que les Chambres du Parlement approuvent l'Accord sur le commerce du blé et l'Accord sur l'aide alimentaire y compris l'Arrangement international de 1967 sur les céréales dont la mise en vigueur est prévue pour le 1^{er} juillet 1968.

M. l'Orateur: En conformité du paragraphe 2 de l'article 21 du Règlement, le présent avis de motion émanant du gouvernement est reporté aux ordres du jour inscrits au nom du gouvernement et fera l'objet d'un ordre d'examen sous le régime desdits ordres.

LES FINANCES

L'ACHAT D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS PAR LA BANQUE DU CANADA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. H. Aiken (Parry-Sound-Muskoka): Monsieur l'Orateur, le ministre des Finances pourrait-il répondre maintenant à ma question d'hier où je lui demandais quel montant d'obligations courantes la Banque du Canada a convenu d'acheter.

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je ne puis donner de précisions sur la vente effective des obligations car les comptes n'ont pas encore été arrêtés; quoi qu'il en soit, la Banque du Canada a convenu d'acheter au moins 85 millions de dollars de ces obligations, dont l'échéance n'a pas été fixée.

[Français]

QUESTION RELATIVE AU TAUX D'INTÉRÊT DES OBLIGATIONS DU GOUVERNEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Roland Godin (Portneuf): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Finances.

Un journal du matin publiait une nouvelle au sujet de l'émission d'obligations du gouvernement canadien, au montant de 175 millions, à un taux d'intérêt variant de 5½ p. 100 à 7.30 p. 100.

Plus loin dans la même nouvelle, nous pouvions lire que les nouvelles obligations sont autorisées conformément à une loi du Parlement du Canada.

L'honorable ministre des Finances pourrait-il nous dire quelle est cette loi, quand elle a été votée ...

M. l'Orateur: A l'ordre! Je signale à l'honorable député qu'il n'est pas conforme au Règlement de poser une question qui requiert une interprétation de la loi.

[Traduction]

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

L'ASSURANCE FRAIS MÉDICAUX—LA CERTITUDE DE L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÉGIME

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au très honorable premier ministre? Le ministre des Finances ayant déclaré qu'il est disposé à entreprendre des pourparlers avec les provinces sur la mise en œuvre de l'assurance frais médicaux avant le 1^{er} juillet, le premier ministre dirait-il si la promesse qu'il a faite à la Chambre le 12 février, suivant laquelle l'assurance frais médicaux entrerait en vigueur le 1^{er} juillet de cette année, lie les libéraux, peu importe qui pourrait diriger le gouvernement?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, rien n'a modifié cette promesse.

M. Douglas: Puis-je poser une question supplémentaire, monsieur l'Orateur? Est-il possible pour un ministre de demeurer au sein du cabinet tout en préconisant des politiques diamétralement opposées à celle qu'a énoncée le premier ministre?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.